



Arret CDI par employeur trimestre retraite mais je ne veux pas

Par **PTE NATH**, le 12/11/2013 à 07:15

Bonjour,
Je suis en CDI dans la restauration depuis 5 ans chez le même employeur. J'ai acquis tous mes trimestres pour la retraite et si je veux je pourrai m'être moi même fin à mon activité de salariée mais je ne veux pas car je veux embêter mon employeur.... pour des raisons personnelles ...
Lui de son côté a t il un moyen de mettre légalement un terme à mon contrat légalement CDI????
Il faut dire que lors de mes services, je fais traîner les choses pour les heures sup. Il est vrai qu'il en a ras le bol mais bon voilà il faut bien que je me fasse une cagnotte. Mais de son côté il ne fait aucun bénéf et ne se sort pas de salaire.
Quelles solutions a t il pour arrêter mon CDI sans que cela ne lui coute cher car je ne veux pas que cela vienne de moi
Merci de me prévenir de ce qu'il a droit de faire ou pas

Par **Lag0**, le 12/11/2013 à 07:44

Bonjour,
L'age pour la mise à la retraite d'office du salarié est de 70 ans. Si vous avez atteint cet age, l'employeur peut vous obliger à prendre votre retraite.

Par **PTE NATH**, le 12/11/2013 à 08:22

non j ai 62 donc il est obligé d'attendre mon bon vouloir et ne peut casser mon CDI donc ?
na t il un moyen quelconque pour me faire flancher ou rajouter une clause a mon cdi ?

Par **arreeu**, le **12/11/2013** à **19:57**

bonsoir,nrnpte nath, je vous trouve malhonnête de faire des h sup pour vous faire une cagnote alors que votre employeur est en difficulténrnmettez vous en peu à sa place et inversez les rolesnrnbonne soirée

Par **Lag0**, le **13/11/2013** à **06:52**

D'autant qu'il ne peut y avoir d'heures supplémentaires qu'à la demande de l'employeur...